



Absence attestation pôle emploi

Par **sab02**, le **05/11/2015** à **10:52**

Bonjour,rnJ'ai travaillé chez une dame âgée du 08 août au 28 août 2015.rnCette dame m'a licencié sans avoir signé de contrat de travail . Car elle ne voulait pas me déclarer et j'aurais dû faire ce contrat pendant 6 mois.(annonce pôle emploi).rnEn la menaçant de faire appel au prud'hommes j'ai reçu 10 jours après un chèque de 240 euros puis fiche de paie CESU.rnPuis fin septembre mon indemnisation pôle emploi arrive pour le mois août donc rien anormal.rnOctobre pôle emploi bloque mon rechargement de droits rncar pas attestation employeur de cette dame .rnNous sommes le 06 novembre , je n'ai toujours pas d'attestation employeur et depuis deux mois , je ne touche rien , malgré les multiples relances et l'envoi d'un recommandé avec AR , qu'elle n'a pas été cherché.rnj'ai mon dossier prud'homme comment dois je le remplir et dois je signaler un licenciement abusif n'ayant pas de contrat , car je me sens fautive et seule dans cette démarche .rnMerci

Par **alterego**, le **05/11/2015** à **13:17**

Bonjour,rnrnVous avez face à vous une personne âgée qui ne connaît pas ses obligations et peut-être même le Pôle Emploi.rnrnComment voulez-vous qu'elle établisse cette déclaration si elle ne sait pas ce que c'est, comment le faire et où se la procurer ?rnrnQu'est-ce que cela coûtait au "partisan du moindre effort" de Pôle Emploi qui vous a reçu de vous remettre un imprimé vierge pour qu'elle le complète, quitte à se faire aider, le signe et vous le remette ? Votre problème serait déjà réglé.rnrnL'imprimé doit être demandé à Pôle Emploi. Le sait-elle ? rnVous voyez bien que cette femme est à côté de la plaque et n'a aucune intention de vous nuire. Elle a juste besoin d'aide pour répondre à votre attente.rnrnCordialement

Par **sab02**, le **05/11/2015 à 14:05**

Bonjour,
Oui je suis d'accord avec vous concernant pôle emploi , en ce qui concerne cette dame je ne suis pas d'accord , car elle sait très bien ce qu'elle fait!
Voilà encore une erreur de jugement , je suppose que vous imaginez une petite dame dans sa chaise longue , avec son petit gilet et son chignon blanc?
Savez vous qu'elle m'a demandé un pistolet pour mettre une balle dans la tête de ses chats?
Parce qu'ils coûtent trop cher, aller en course pour acheter 200 boîtes de conserve , 4 paquets de 10,5 kg de croquettes pour chats , 4 packs d'eau etc la même journée!
Et moi dans cette histoire deux enfants ?
Je ne suis pas la seule à qui elle a fait du tort .
Maintenant moi même et pôle emploi avons envoyé cette attestation au moins 4 fois , et le CESU la également Informé de ses obligations .
Alors Personne âgée oui , mais cela ne fait pas d'elle une victime, et ne lui donne pas le droit à un tel comportement!
Par ailleurs ses filles font aussi la sourde oreille , Donc si sa n'est pas une volonté de nuire. Excusez moi , je perds mon temps!

Par **alterego**, le **05/11/2015 à 19:26**

Bonjour,
Erreur de jugement, pas d'accord etc... n'exagérez pas, j'ai seulement répondu à une question très mal renseignée, et vous rappelle que les bénévoles qui vous répondent n'ont pas vocation à jouer aux devinettes.
Compte tenu des informations que vous donnez, elle persiste dans son inertie, contraignez-la à établir ou faire établir les documents qu'elle vous doit (et autres) par un référé prud'homal.
Faites aussi bouger les filles afin qu'elles agissent sur leur mère. Personnellement à leur place, connaissance prise du préjudice que vous subissez, j'aurais réagi
Cordialement

Par **sab02**, le **06/11/2015 à 10:17**

bonjour,
Si il y a erreur de jugement tout de même , personne âgée (personne fragile et innocente).
Si j'avais dit autre chose vous n'auriez pas eu à me faire ce discours sur la pauvre petite dame.(elle ne connaît pas ses obligations).
Vous avez occulté non déclaration , pas de paiement, pas de contrat peut être mauvaise foi.
Vous n'avez même pas répondu à mes questions!
Oui vous ne jouez pas aux devinettes, et vous ne connaissez pas ce milieu et bénévole peut être mais votre message n'a pas été écrit de façon à rassurer l'émetteur mais à défendre cette personne.(neutre je ne crois pas)
ET les démarches sont lancées malheureusement!
Essayer c'est ce que je fais et m'efforce de faire, malgré le mûr que j'ai en face de moi.
Il faut quand même avoir des limites , car je ne veux pas passer pour quelqu'un qui harcèle.
J'ai écrit et appelé etc...
Mais elle ne répond pas au téléphone ,et encore moins ses deux filles.
Il y'a un moment où il faut laisser les services compétents faire .
naurevoir

Par **alterego**, le **06/11/2015 à 14:12**

Comment a-t-elle pu vous supporter ?
Ne serait-elle pas en train de se venger ? Là n'est plus

le sujet.rnrnVous avez tout fait et faites tout dans le bon sens pour entrer dans vos droits, ses filles ne valent pas mieux, référé prud'homal. Nul vous en fera grief.

Par **sab02**, le **06/11/2015 à 16:34**

encore une erreur de jugement!rnrnEn ce qui me concerne tout va bien , je sais ce que je vaux!rnrnLa question est comment fait elle pour se mettre à dos toutes ses aides?rncar je ne suis pas la seule à qui elle fait des coups bas.rnrnSe venger, de quoi d'avoir réclamé un droit et être déclaré pour ma retraite.rnrnIl y'a deux paragraphes cette pauvre femme était seule vulnérable et à côté de la plaque selon vos dire.rnrnEt là elle se venge,j'aime votre esprit de contradiction. rnrnELLE est malhonnête malheureusement.rnrnVous n'avez pas votre place dans ce forum , n'affirmez pas mais supposez , c'est mieux et sa vous évitera d'être agressif et dépité .rnrnNe perdons pas notre temps il est précieux !

Par **alterego**, le **06/11/2015 à 17:26**

Vous auriez pris la peine de renseigner correctement vos questions, vous vous seriez préservée de toute erreur de jugement. rnrnLa courtoisie étant le produit de l'éducation, je ne peux vous en vouloir de n'en avoir reçu qu'un vernis ou pas reçu du tout. rnrnCette femme ne m'était ni sympathique ni antipathique, je ne vous remercierai jamais assez tant vous me l'avez rendue délicieusement sympathique.

Par **sab02**, le **06/11/2015 à 18:48**

Il y'a pas de problèmes et de rien!rnrnje ne savais pas qu'il fallait tout décortiquer,demandez moi des renseignements!rnrnVous prenez part au débat en défendant cette dame âgée, qui ne sait pas !rnrnComment savez vous qu'elle ne sait pas , ni qu'elle veut me nuire !rnrnJe ne vais pas vous faire un récit, car je ne voulais pas influencer votre opinion, peut être pourriez vous essayer de la comprendre, le but n'étant pas de noircir la chose , mais d'avoir une aide concrète et juste!avec un minimum d'information!rnrnvoyez vous le but étant toujours d'acquérir cette attestation.rnrnMais non , je ne veux pas entendre le mot pauvre femme ,elle ne sait pas, côté de la plaque , elle ne veut pas vous nuire!rnrnLa réalité est tout de même là!rnrnVous ne m'avez pas conseillé énormément , pour cette démarche au conseil des prud'hommes, car ma demande est toujours la même, comment bien remplir cette demande en référé!rnrnDésolé je ne suis pas experte dans ce domaine, je demandé juste une aide pour remplir le plus correctement possible et faire valoir mes droits!rnrn mais bon je vous pardonne et je ne vous en veux pas.rncar tout ce qui m'arrive pour vous est de ma faute et vous la pensez sympathique ou comment a telle pu me supporter !rnrnVous relisez vous de temps a autre , prenez vous conscience que tout ça est parti de vous !rnrnvous ne valez pas mieux qu'elle et c'est honteux de rigoler du malheur des autres! rnrnElle est ou? la courtoisie ?Et l'éducation ?rnrnCe n'est pas un mal d'admettre que vous avez eu tort !rnrn Vos messages amusent beaucoup mon entourage et votre frustration aussi est délicieuse !rnrnCar vous admettez une erreur de jugement!rnrnenfin je vous demande , une réponse et non une audience!rnrnPour cette dame , le respect doit être donné a chacun de nous, sans pitié , ni jugement , tout ceci est normal toute fois nous n'avons

pas la même définition de courtoisie et éducation !
qui pour ma part se porte très bien!
Qu'elle méchanceté! c'est incroyable

Par **sab02**, le **06/11/2015** à **19:15**

La provocation n'étant pas mon fort , je vous laisse a votre distraction préféré!
non vous pardonne !